



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 octobre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2003-1430 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 OCTOBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 8 octobre 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-1431 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - 576 833,18 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - 356 874,81 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 7 409,78 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 34 - 189 675,58 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 34 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|-----------------------------------|---------------|-------------------------|
| Liste PA numéro 38 | Pièces de comptes | 576 833,18 \$ | 29 sept. au 3 oct. 2003 |
| Liste PD numéro 38 | Pièces de comptes | 356 874,81 \$ | 29 sept. au 3 oct. 2003 |
| Liste des réquisitions numéro 39 | Pièces de comptes | 7 409,78 \$ | 29 sept. au 3 oct. 2003 |
| Liste des embauches numéro 34 | Embauches de personnel temporaire | 189 675,58 \$ | 22 au 26 sept. 2003 |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1432 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-39 – 371 545,58 \$ - PÉRIODE DU 25 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-39 d'un montant total de 371 545,58 \$ pour la période du 25 septembre au 1^{er} octobre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1433* PAIEMENT COMPTANT - REFINANCEMENT PAR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX - EX-VILLE DE MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la Société Québécoise d'assainissement des eaux a informé la Ville de Gatineau de l'échéance de l'obligation, série BC, le 1^{er} décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Société Québécoise d'assainissement des eaux offre l'opportunité d'acquitter une partie du solde en capital non amorti estimé à 231 580,09 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fermeture du projet relié aux travaux effectués par la Société Québécoise d'assainissement des eaux sur le territoire de l'ex-Ville de Masson-Angers, le Service des finances a affecté un montant de 96 326,35 \$ provenant du solde disponible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de rembourser la dette au montant de 96 326,35 \$ de la série BC venant à échéance le 1^{er} décembre 2003 provenant du financement des travaux effectués par la Société Québécoise d'assainissement des eaux sur le territoire de l'ex-Ville de Masson-Angers.

Le trésorier est autorisé à approprier un montant de 96 326,35 \$ du surplus affecté – remboursement de la SQAE – afin de permettre le remboursement de cette dette.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder au remboursement de la dette.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|----------|--------------|--------------|----------------------|
| 03-13200 | 96 326,35 \$ | | Surplus affecté |
| 03-11200 | | 96 326,35 \$ | Autres dettes (SQAE) |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1434* PAIEMENT COMPTANT - EMPRUNT TEMPORAIRE PAR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX - EX-VILLE DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE la Société Québécoise d'assainissement des eaux a informé la Ville de Gatineau qu'elle possède un emprunt temporaire de 497 223 \$ imputable à l'ex-Ville de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Société Québécoise d'assainissement des eaux offre l'opportunité d'acquitter une partie de cet emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fermeture du projet relié aux travaux effectués par la Société Québécoise d'assainissement des eaux sur le territoire de l'ex-Ville de Buckingham, le Service des finances a affecté un montant de 24 802,49 \$ provenant du solde disponible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de réduire d'un montant de 24 802,49 \$ l'emprunt temporaire relié aux travaux effectués par la Société Québécoise d'assainissement des eaux sur le territoire de l'ex-Ville de Buckingham.

Le trésorier est autorisé à approprier un montant de 24 802,49 \$ du surplus affecté – remboursement de la SQAE – afin de permettre la réduction de l'emprunt temporaire.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises au remboursement de cette dette en emprunt temporaire.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|----------|--------------|--------------|----------------------|
| 03-13200 | 24 802,49 \$ | | Surplus affecté |
| 03-11200 | | 24 802,49 \$ | Autres dettes (SQAE) |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1435 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU - 69, AVENUE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison de la famille de Gatineau a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 69, avenue Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Maison de la famille de Gatineau pour l'immeuble situé au 69, avenue Gatineau.

Adoptée

CE-2003-1436 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS - 142..144, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 142..144, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 142..144, rue Principale.

Adoptée

CE-2003-1437 SIGNATURE D'UN CONTRAT D'EXÉCUTION D'OEUVRE D'ART DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA RÉNOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a investi dans le projet d'agrandissement et de rénovation de la Maison de la culture et que de ce fait, la Ville de Gatineau doit consacrer 1 % du budget à l'intégration des arts à l'architecture afin de se conformer à la politique implantée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité ad hoc, formé d'une représentante de la Maison de la culture, d'une représentante des usagers, d'un architecte, de deux spécialistes en arts visuels, d'une représentante du Service de l'intégration des arts à l'architecture du ministère de la Culture et des Communications du Québec, s'est réuni à trois reprises afin de faire un choix parmi les maquettes réalisées par quatre artistes;

CONSIDÉRANT QUE le choix de l'œuvre est de l'artiste Yves Boucher;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un contrat d'exécution entre l'artiste et la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat d'exécution d'œuvre d'art avec l'artiste Yves Boucher pour la réalisation d'une œuvre d'art à la Maison de la culture.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques pour un montant de 74 720 \$ excluant les taxes selon les modalités de paiement stipulées à l'article 3 du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-06910-003-44558 | 82 958,03 \$ | Agrandissement Maison de la culture de Gatineau intégration d'art |
| 04-13493 | 2 988,65 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1438 AUTORISATION - BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS - OCTOBRE À DÉCEMBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE les barrages routiers permettent à des organismes communautaires, sociaux et humanitaires de recueillir de l'argent pour leurs fins d'activités ou projets :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de barrages routiers ci-dessous énumérés :

| DATE | SECTEUR | ORGANISME |
|------------------|---|--|
| 18 octobre 2003 | Aylmer Hull Gatineau Masson-Angers | Interclubs Aylmer Les Clubs Optimistes Les Clubs Optimistes Les Clubs Optimistes |
| 8 novembre 2003 | Aylmer Hull Gatineau Masson-Angers | Les Clubs Richelieu Les Clubs Richelieu Les Clubs Richelieu Les Clubs Richelieu |
| 29 novembre 2003 | Aylmer Hull | Le Club Lions d'Aylmer Club Kiwanis de Hull |
| 11 décembre 2003 | Aylmer Hull Gatineau Masson-Angers | La Guignolée des médias La Guignolée des médias La Guignolée des médias La Guignolée des médias |

De plus, ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à prêter le matériel de sécurité requis et à signer le document d'autorisation du barrage routier.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme :

- respecte les directives de sécurité émises par le Service de la police;
- dégage la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour tous les dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de cet événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances requis d'un montant de 2 000 000 \$, nommant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et signer tous les documents à cet effet.

Adoptée

CE-2003-1439 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIEN NON DURABLES NUMÉRO B-37 - 160 732,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-37 d'un montant total de 160 732,05 \$ pour la période du 23 au 29 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1440* AUTORISER LE TRÉSORIER À PUISER AU FONDS DE ROULEMENT, LA SOMME DE 80 036,96 \$, POUR RENDRE CONFORME LE PASSAGE À NIVEAU ALEXANDRE-TACHÉ - REMBOURSEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMPAGNIE LES CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Chemins de Fer Québec-Gatineau a transmis une lettre à la Ville de Gatineau l'informant que le passage à niveau Alexandre-Taché n'était pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient à assurer la sécurité de ses citoyens et des utilisateurs de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 82 920,37 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser au fonds de roulement, la somme de 80 036,96 \$, remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004 afin de rendre conforme le passage à niveau Alexandre-Taché, pour le remboursement des travaux réalisés par le compagnie Les Chemins de Fer Québec-Gatineau.

Les fonds à cette fin, au montant de 82 920,37 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--------------------------------------|
| Fonds de roulement | 80 036,96 \$ | Passage à niveau sur Alexandre-Taché |
| 04-13493 | 2 883,41 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1441 SOUMISSION 2003 SI 195 - GROUPE BENOÎT INC. - PARC ERNEST-GABOURY - RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER NUMÉRO 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 78 149,94 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe Benoît Inc., 490, rue Bombardier, Mascouche, Québec, J7K 3G5, pour la réfection du terrain de soccer numéro 1 au parc Ernest-Gaboury moins les travaux mentionnés à l'article 1.0 du bordereau de soumission, pour la somme de 78 149,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-20077-001-44559 | 25 432,41 \$ | Aménagement terrain de soccer et stationnement terrain de soccer aménagement |
| 06-30123-020-44560 | 50 000,00 \$ | Aménagement et réfection de divers parcs parc Ernest-Gaboury surface du terrain de soccer |
| 04-13493 | 2 717,53 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1442 SOUSSION 2003 SP 201 - LES ÉQUIPEMENTS C.M. INC. - ACHAT D'UN BALAI DE RUE À AIR RÉGÉNÉRÉ MONTÉ SUR UN CAMION DE MARQUE STERLING, MODÈLE SC-8000 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 187 953,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Équipements C.M. Inc., 350, rue Charles Marchand, Le Gardeur, Québec, J5Z 4P1, pour la fourniture d'un balai de rue à air régénéré monté sur un camion de marque Sterling, modèle SC-8000, incluant les options 1 à 8, pour la somme de 187 953,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30104-048-44561 | 181 417,84 \$ | Achat de véhicules et équipements T.P. et autres balai méc. 300 VC 105 |
| 04-13493 | 6 535,77 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1443 SOUSSION 2003 SI 093 - JOHN MEUNIER INC. - ANALYSEURS DE CARBONE ORGANIQUE TOTAL - USINES D'EAU POTABLE - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 64 126,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme John Meunier Inc., 4105, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3, pour la fourniture de deux analyseurs de carbone organique total selon l'alternative 1, option 2 du bordereau de soumission, pour les usines de traitement d'eau potable des secteurs d'Aylmer et de Buckingham, pour la somme de 64 126,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juillet 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 11-40000-003-44562 | 30 948,28 \$ | Remplacement d'équipements dans les usines 1 analyseur organique |
| 11-40000-004-44563 | 30 948,27 \$ | Remplacement d'équipements dans les usines 1 analyseur organique |
| 04-13493 | 2 229,89 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|--------------|--|
| 11-40000-007 | 26 896,55 \$ | | Remplacement d'équipements dans les usines // correction de système auto-gicleur CRT |
| 11-40000-003 | | 13 448,28 \$ | Remplacement d'équipements dans les usines // 1 analyseur organique |
| 11-40000-004 | | 13 448,27 \$ | Remplacement d'équipements dans les usines // 1 analyseur organique |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1444 SUBVENTION DE 300 \$ À L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS INTRÉPIDES DE SAINT-RAYMOND-VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association des résidents Intrépides de Saint-Raymond-Vanier à l'attention de monsieur Luc Tanguay, 108, boulevard Riel, Gatineau, Québec, J8Y 5Y2, à titre de subvention concernant l'activité pique-nique en nous.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11407-972 | 300 \$ | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|--------|--------|---|
| 71487-692 | 300 \$ | | Quartier 7- aménagement // équip. non-capitalisable |
| 11407-972 | | 300 \$ | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1445 SUBVENTION DE 300 \$ AU COMITÉ DES RÉSIDANTS ET MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Comité des résidents et maison communautaire Daniel-Johnson à l'attention de monsieur Réjean Côté, président, 8, rue Le Breton, app. 2, Gatineau, Québec, J8Z 1J3, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11407-972 | 300 \$ | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|---------------|--|
| 11407-671 | 300 \$ | | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier fourn. de bureau |
| 11407-972 | | 300 \$ | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1446 MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-1363 CONCERNANT UNE SUBVENTION DE 150 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le rallye patrimonial devant avoir lieu le 27 septembre 2003 a été annulé;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 150 \$ a déjà été versé à la Société d'histoire de Buckingham pour cette activité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-1363 adoptée le 24 septembre 2003 à l'effet que la subvention sera octroyée pour une nouvelle activité soit, une tournée hantée les 18 et 25 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1447 AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MARC BUREAU ET PIERRE PHILION À PARTICIPER À LA 18^e ÉDITION DU MÉRITE HULLOIS - 17 OCTOBRE 2003 - 45 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC, DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Marc Bureau et Pierre Philion à participer à la 18^e édition du Mérite Hullois le 17 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre de l'Association du Mérite Hullois à l'attention de monsieur Martin Létourneau, Service des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11405-972 | 15 \$ | Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions |
| 11407-972 | 15 \$ | Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions |
| 11406-972 | 15 \$ | Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1448 SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB LES AÎNÉ(ES) DU FIL D'ARGENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ au club Les Aîné(es) du Fil d'Argent dans le cadre de leurs activités.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du club Les Aîné(es) du Fil d'Argent à l'attention de monsieur Laurier St-Amour, 60, rue de Boisclerc, Gatineau, Québec, J8R 2R7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11414-972 | 100 \$ | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1449 SUBVENTION DE 250 \$ - BRIGADE DES POMPIERS VOLONTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 250 \$ à la Brigade des pompiers volontaires du secteur de Masson-Angers dans le cadre de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Brigade des pompiers volontaires du secteur de Masson-Angers à l'attention de monsieur Denis Lacelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11416-972 | 250 \$ | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1450 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA AU COLLOQUE SUR LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE ENJEUX ET DÉFIS POUR L'OUTAOUAIS - GATINEAU - 16 OCTOBRE 2003 - 100 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer au colloque Vieillessement de la main-d'œuvre enjeux et défis pour l'Outaouais qui aura lieu à l'Université du Québec en Outaouais le 16 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Université du Québec en Outaouais, C.P. 1250, succ. B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|---------|--|
| 11100-311-30021 | 100 \$ | Conseil municipal congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1451 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DE LA MAISON FLEUR-ANGE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - 23 OCTOBRE 2003 - 50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée au profit de la maison Fleur-Angé de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois qui aura lieu le 23 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, 380, boulevard Saint-Raymond Sud, Gatineau, Québec, J9A 1V9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11412-972 | 50 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1452 SUBVENTION DE 2 000 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 2 000 \$ au Relais des jeunes gatinois pour l'aménagement de deux terrains de volley-ball au parc Saint-René.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Relais des jeunes gatinois à l'attention de monsieur Guylain Hotte, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 71494-692 | 2 000 \$ | Quartier 14 - aménagement équip. non-capitalisable |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1453 AUTORISATION - ACHAT DE DEUX TABLES (20 PLACES) AU GALA DES GENS D'AFFAIRES 2003 AU HILTON DU LAC-LEAMY - 22 NOVEMBRE 2003 – 3 000 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise l'achat de deux tables corporatives (20 places) dans le cadre du Gala des gens d'affaires 2003 qui se tiendra au Hilton du Lac-Leamy le 22 novembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 19510-349 | 1 500 \$ | Communications autres publ./inform |
| 11100-312 | 1 500 \$ | Conseil municipal frais représentation |

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1454 MANDATER LE CONSEILLER JURIDIQUE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE RECOURIR À TOUS LES MOYENS LÉGAUX APPLICABLES EN VUE D'OBLIGER LE PROPRIÉTAIRE DE L'ÉDIFICE CONNU SOUS LE NOM HÔTEL CHEZ HENRI, L'ENTREPRISE 3486788 CANADA INC., À MAINTENIR SON ÉDIFICE EN BON ÉTAT – DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT le statut de monument historique accordé par le règlement numéro 68-2002 à l'édifice connu sous le nom Hôtel Chez Henri situé au 179, Promenade du Portage;

CONSIDÉRANT l'obligation en vertu de ce règlement de citation de maintenir le bâtiment en bon état;

CONSIDÉRANT l'état de détérioration avancée constaté pour ledit bâtiment, le rendant en contravention au règlement numéro 1596 portant sur les constructions dangereuses et détériorées;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'édifice connu sous le nom Hôtel Chez Henri, l'entreprise 3486788 Canada inc, représentée par messieurs Nader A. Dormani et André Gingras, n'a pas donné suite aux mises en demeure transmises à l'effet de corriger les infractions à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement numéro 68-2002 en vue d'appliquer des sanctions en cas de contravention audit règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obliger le propriétaire à effectuer les travaux correctifs requis au bâtiment, à barricader adéquatement l'édifice en vue d'en empêcher totalement l'accès, à obtenir du propriétaire une expertise structurale du bâtiment :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde le mandat au conseiller juridique de la Ville pour recourir à tous les moyens légaux à sa disposition.

Adoptée

CE-2003-1455* ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'ENTENTE BLE-02-04 PRÉCISANT LES MODALITÉS D'INTÉGRATION DE MONSIEUR ROBERT DION, PRÉPOSÉ AUX PARCOMÈTRES, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, DIVISION DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'avant la fusion municipale, le poste de préposé aux parcomètres figurait à l'organigramme du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fusion, le poste de préposé aux parcomètres relève du coordonnateur des stationnements, de la brigade scolaire et du contrôle animalier, Module de la protection des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente vise à améliorer l'efficacité opérationnelle et administrative du préposé aux parcomètres en le rattachant au coordonnateur des stationnements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les conditions d'intégration de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce qu'une convention collective soit négociée, la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus se sont entendus sur les ajustements à apporter pour refléter la nouvelle réalité opérationnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, le directeur du Module de la protection des personnes et des biens, le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLE-02-04 relativement aux modalités de l'intégration spéciale du préposé aux parcomètres.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1456 MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR RÉJEAN MARTINEAU AU POSTE DE CHEF DE DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Marcotte a démissionné de son poste de chef de division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire le 8 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Martineau occupe le poste de chef de division programmes et projets de développement par intérim au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, depuis le 4 février 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Réjean Martineau, au poste de chef de division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

M. Martineau est assujéti à une période d'essai de douze mois.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Réjean Martineau sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 5, échelon 7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-115 – programmes et projets de développement – rémunération régulière – employés non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1457 PERMANENCE DE MONSIEUR LUC SABOURIN AU POSTE D'ADJOINT AUX DIRECTEURS POUR LES CENTRES DE SERVICES DE HULL ET D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Sabourin a été promu à l'essai pour une période de douze mois par la résolution numéro CE-2002-1069 adoptée par le comité exécutif le 21 août 2002;

CONSIDÉRANT QUE M. Sabourin est entré en fonction le 16 septembre 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Luc Sabourin au poste d'adjoint aux directeurs pour les Centres de services de Hull et d'Aylmer et ce, rétroactivement au 16 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1458 MODIFICATION ET PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME LYNNE MOIR

CONSIDÉRANT QUE ce comité, à sa séance du 4 juin 2003 a accepté par la résolution numéro CE-2003-851, la demande de madame Lynne Moir occupant le poste de secrétaire spécialisée au Service des ressources humaines concernant une prolongation de son congé sans solde pour la période du 19 mai 2003 au 19 novembre 2003 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE madame Lynne Moir a accepté de remplacer madame Lise Charrette au poste de secrétaire au Service des ressources humaines au Module des travaux publics et de l'environnement à raison d'un jour par semaine à compter du 29 septembre 2003 et ce, jusqu'au 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permet de répondre adéquatement aux besoins du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2003-851 de façon à accorder un congé sans solde à temps partiel (80 %) à madame Lynne Moir pour la période du 29 septembre 2003 et ce, jusqu'au 31 décembre 2003 et de rémunérer cette dernière à 100 % pour les journées du 29 et 30 septembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1459* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DES SERVICES CORPORATIFS - DIVISION DU CONTENTIEUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau entend réorganiser ses services juridiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir le modèle de mixité, c'est-à-dire, le partage des mandats entre le contentieux interne et les services juridiques externes;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Ville de rapatrier à l'interne l'ensemble des services juridiques rattachés à la cour municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à l'organigramme de la division du contentieux :

- 1- modifier le titre de l'unité administrative de division du contentieux à Service des affaires juridiques;
- 2- abolir le poste de chef de division du contentieux et créer le poste de directrice du Service des affaires juridiques et y nommer Me Marie-Hélène Lajoie;
- 3- créer un poste cadre de chef de section et avocat – cour municipale;
- 4- créer un poste d'avocat à la section cour municipale;
- 5- créer deux postes de secrétaire spécialisée;
- 6- abolir le poste de commis numéro 36 au plan d'intégration des employés cols blancs et créer un poste de commis spécialisé;
- 7- transférer les postes de secrétaire spécialisée numéros 164 et 165 de la Direction générale au Service des affaires juridiques.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de la politique salariale des employés cadres en y intégrant le poste de chef de section et avocat – cour municipale, lorsqu'il aura été évalué, et à la classe 7 le poste de directrice du Service des affaires juridiques.

Le Service des ressources humaines est également autorisé à modifier l'organigramme du Module des services corporatifs, de la Direction générale et de la division du contentieux.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 2 000 \$ pour l'année 2003, seront pris au poste budgétaire 02-12200-115 - contentieux – réguliers/non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1460 MODIFICATION - POLITIQUE DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ - RÉVISION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QU'après plus d'une année de mise en application de la politique délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité, il devient nécessaire d'effectuer des modifications afin de mieux représenter la réalité administrative reliée à l'application de la politique;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a procédé aux modifications nécessaires suite à une consultation de l'ensemble des services municipaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte la politique révisée délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité afin de considérer les modifications ou les ajouts des articles 1.3, 2, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5, 6.3 et 6.7.

Adoptée

*** Madame Louise Poirier quitte son siège.

CE-2003-1461 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ÉDIFICE CONNOR, PHASE I - AVENANT NUMÉRO 4 - CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE - 151 005,36 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-145 adoptée le 5 février 2003, retenait Consortium M.R. Canada Ltée pour les travaux de construction de l'édifice Connor, phase I, au coût de 6 667 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Côté, Leahy, Architectes, responsable de l'architecture, Les Consultants Yves Auger et Associés inc., responsable de la structure ainsi que la firme Landry, Gauthier et Associés inc., responsable de la mécanique/électricité, ont émis onze avis de changements pour un montant total évalué à 151 005,36 \$ incluant les taxes, le tout préparé par la firme Côté, Leahy, Architectes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée a fait parvenir, le 19 septembre 2003, l'avenant numéro 4 en y ajoutant des commentaires quant aux coûts d'impacts directs et indirects additionnels à être traités séparément et quant à l'augmentation des délais de réalisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les travaux de réaménagement additionnels de l'avenant numéro 4 au contrat de Consortium M.R. Canada Ltée, pour le projet de l'édifice Connor, phase I, le tout pour un montant de 151 005,36 \$ incluant les taxes.

De plus, sur recommandation du Service de la gestion des édifices et de l'électricité, ce comité ne reconnaît aucune responsabilité relative aux coûts d'impact directs et indirects engendrés par ces travaux additionnels de même que l'augmentation de délais d'exécution demandée par l'entrepreneur Consortium M.R. Canada Ltée relativement à l'avenant numéro 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-20330-001-44564 | 145 754,41 \$ | Aménagement édifice Connor - phase I travaux |
| 04-13493 | 5 250,95 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|---------------|---------------|--|
| 06-20330-006 | 145 754,41 \$ | | Aménagement édifice Connor - phase I excédent de coûts |
| 06-20330-001 | | 145 754,41 \$ | Aménagement édifice Connor - phase I travaux |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1462 **SOUMISSION 2003 SP 212 - DEFRAN INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX - SERVICE DU GREFFE - DIVISION DE LA REPROGRAPHIE ET MESSAGERIE (1^{er} ÉTAGE, MAISON DU CITOYEN) - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 99 841,70 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Defran Inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour les travaux d'aménagement des bureaux à la division de la reprographie et de la messagerie du Service du greffe situés au 1^{er} étage de la maison du Citoyen au montant total de 99 841,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 29 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--------------------------------------|
| 06-10002-017-44565 | 96 369,87 \$ | Aménagement des locaux fusion Greffe |
| 04-13493 | 3 471,83 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

*** Madame Louise Poirier reprend son siège.

CE-2003-1463* **PARC FLORAL DES NATIONS - SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MANDAT POUR PLAN ET RECHERCHE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le parc floral des Nations ajoutera un produit touristique d'appel de classe internationale à l'offre touristique de la nouvelle métropole de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le parc floral des Nations donnera une image de marque à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Arbour et associés a confirmé l'unicité et la faisabilité du projet à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le parc floral des Nations devrait accueillir, à terme, plus de 90 000 visiteurs annuellement pour des retombées touristiques de quelque 2,5 millions \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les axes de développement du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO), de l'Association touristique de l'Outaouais (ATO), de même que dans celui de la Corporation de développement économique de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du parc floral des Nations a reçu des appuis de la majorité des organismes socio-économiques majeurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît le caractère structurant de ce projet touristique majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du parc floral des Nations dépose, avec la présente, son plan d'action 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du parc floral des Nations n'a pu réaliser toutes les activités prévues pour 2002 et qu'il y a ainsi un solde budgétaire disponible pour l'exercice 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de consentir la somme résiduelle de l'année 2002 au montant de 26 600 \$ afin de permettre à la Corporation du parc floral des Nations de réaliser son plan d'action pour 2003.

De plus, ce comité recommande au conseil de demander à la Corporation du parc floral des Nations de :

- soumettre des solutions réalistes afin de réduire les coûts de réalisation par rapport à ceux estimés dans l'étude réalisée par Arbour et associés;
- soumettre un plan de financement faisant, notamment, état des contributions de la part d'autres partenaires au niveau local, régional, provincial et national.

Ce comité modifie sa résolution numéro CE-2002-936 adoptée le 9 juillet 2002 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2002-612 adoptée le 9 juillet 2002 pour exclure la mise en place des panneaux d'interprétation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1464 SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION TERRY FOX - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ à la Fondation Terry Fox dans le cadre de la Journée Terry Fox.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Terry Fox à l'attention de monsieur Daniel Bernard, École aux Quatre-Vents, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11416-972 | 200 \$ | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1465 PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS JOSEPH DE SYLVA, AURÈLE DESJARDINS, ANDRÉ LEVAC, PIERRE PHILION ET PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS LE 17 OCTOBRE 2003 - 65 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, André Levac, Pierre Philion et Paul Morin à participer à une activité au profit de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais le 17 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 65 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11411-972 | 13 \$ | Paul Morin - des Promenades subventions |
| 11412-972 | 13 \$ | Joseph De Sylva - du Versant subventions |
| 11414-972 | 13 \$ | Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions |
| 11401-972 | 13 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |
| 11407-972 | 13 \$ | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|-------|--------|--|
| 11407-671 | 30 \$ | | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier fourn. de bureau |
| 11407-972 | | 30 \$ | Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1466 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DU CONSEIL DES VILLES FUSIONNÉES - MONSIEUR LE CONSEILLER PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Paul Morin à participer à la rencontre des présidents de conseil des villes fusionnées qui aura lieu à Longueuil les 21 et 22 octobre 2003 et à rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 - conseil municipal – frais de représentation et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1467 SUBVENTION DE 600 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS ET DES PROMENADES - THÉRÈSE CYR ET PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur André Leblanc, président, 31, rue de l'Abbé-Ginguet, Gatineau, Québec, J8T 3Z4, à titre de subvention pour la fête de l'automne qui aura lieu le 18 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11411-972 | 300 \$ | Paul Morin - des Promenades subventions |
| 11410-972 | 300 \$ | Thérèse Cyr - des Riverains subventions |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|--------|--------|---|
| 71491-692 | 300 \$ | | Quartier 11 - Aménagement // équip. non-capitalisable |
| 11411-972 | | 300 \$ | Paul Morin - des Promenades subventions |
| 71490-692 | 300 \$ | | Quartier 10 - Aménagement // équip. non-capitalisable |
| 11410-972 | | 300 \$ | Thérèse Cyr - des Riverains subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1468 SOUMISSION 2003 SP 154 - PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE - ÉCLAIRAGE DE RUES, PHASE II - PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR - PHASES 4A À 4D - SERVICE D'INGÉNIERIE - 137 999,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pierre Brossard (1981) Ltée, 9595, rue Ignace, Brossard, Québec, J4Y 2P3, pour l'installation des câblages électriques ainsi que des lampadaires dans le projet Versant Côte d'Azur pour un montant de 137 999,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 5 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-10520-004-44566 | 133 201,09 \$ | Projet Versant Côte d'Azur, phases 4A à 4D éclairage |
| 04-13493 | 4 798,71 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-----------|--|
| 06-10520-005 | 38 387 \$ | | Projet Versant Côte d'Azur, phases 4A à 4D // surdimension |
| 06-10520-007 | 230 \$ | | Projet Versant Côte d'Azur, phases 4A à 4D // honoraires et contingences |
| 06-10520-004 | | 38 617 \$ | Projet Versant Côte d'Azur, phases 4A à 4D // éclairage |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1469 SOUMISSION 2003 SP 189 - MICHEL LACROIX CONSTRUCTION INC. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DE GATINEAU - 697 599,59 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Michel Lacroix Construction Inc., 67, Route 105, Maniwaki, Québec, J9E 3A9, au montant de 697 599,59 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'asphaltage et d'éclairage des nouvelles rues situées dans le secteur de Gatineau, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 26 septembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|---|
| 06-20072-001-44567 | 122 900,00 \$ | Système éclairage de rue, bordures - asphalte pavage |
| 06-20072-002-44568 | 27 200,00 \$ | Système éclairage de rue, bordures - asphalte bordures |
| 06-20072-003-44569 | 39 000,00 \$ | Système éclairage de rue, bordures - asphalte éclairage de rue |
| 06-20072-004-44570 | 8 853,49 \$ | Système éclairage de rue, bordures - asphalte réfection tourbe |
| 06-20073-001-44571 | 178 440,00 \$ | Système éclairage – bordures – trottoirs - asphalte pavage |
| 06-20073-002-44572 | 60 600,00 \$ | Système éclairage – bordures – trottoirs - asphalte bordures/trottoirs |
| 06-20073-003-44573 | 61 540,00 \$ | Système éclairage – bordures – trottoirs - asphalte éclairage de rue |
| 06-20073-004-44574 | 14 933,08 \$ | Système éclairage – bordures – trottoirs - asphalte réfection tourbe |
| 06-30094-001-44575 | 25 200,00 \$ | Éclairage de rue - pavage rue Mirabel, sect. Gatineau pavage - couche d'usure |
| 06-30094-002-44576 | 95 735,00 \$ | Éclairage de rue - pavage rue Mirabel, sect. Gatineau pavage - autres |
| 06-30094-003-44577 | 26 000,00 \$ | Éclairage de rue - pavage rue Mirabel, sect. Gatineau bordures et trottoirs |
| 06-30094-004-44578 | 12 940,18 \$ | Éclairage de rue - pavage rue Mirabel, sect. Gatineau éclairage de rue |
| 04-13493 | 24 257,84 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 octobre 2003.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif